



Fédération Générale FORCE OUVRIÈRE

**A l'attention de la délégation patronale de la FFTB : Droit d'opposition de
FO suite**

N/Réf

0163/06/D. G./C. M.

V/Réf

Au nom de notre Organisation Syndicale **Force Ouvrière**, nous tenions à vous remettre officiellement, ce jour, quelques exemplaires de la pétition nationale que nous avons lancée à la demande de nos syndicats. La participation d'une immense majorité de salarié(e)s de la profession des Tuiles et Briques, nous conforte et confirme que notre droit d'opposition était fondé. Fort de ce soutien, nous continuerons de ce fait, à l'amplifier sous une forme beaucoup plus active, que nous déterminerons dans les prochains jours. Aussi afin de prendre en compte les expressions du mécontentement des salarié(e)s, nous exigeons donc, l'ouverture immédiate d'une négociation nationale de branche, afin de modifier les nouvelles dispositions de la Convention Collective, liées à la réforme des classifications et des rémunérations minimales annuelles garanties des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise... (Accord du 13 février 2004).

Nous sommes à votre disposition pour arrêter, d'un commun accord, une date de rencontre.

Dans l'attente.

Nous vous remercions par avance.

Paris, le 23 février 2006
Pour l'Organisation CGT Force Ouvrière
Dominique GUELFUCCI
Secrétaire fédéral

